

SIEPEA DU PAYS DE GLANE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : D015-2025 avec 4 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 03/04/2025  
Objet : Approbation du Budget Primitif 2025-BUDGET ANNEXE SIEPEA ÉNERGIE

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 04/04/2025 Agent de transmission : Nathalie FONTAINE

Acte : DBU\_\_0004\_\_BP\_\_2025\_scelle.xml

Annexes :

- 1 - 19- Note BP 2025 - Budget annexe.pdf
- 2 - Délibération D0015-2025\_04042025080254.PDF
- 3 - Page de signature Budget Annexe.PDF
- 4 - Procuration 3 avril.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 [www.telino.com](http://www.telino.com)



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE  
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-258728674-20250403-D015-2025-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/04/2025

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à dix-huit heures trente.

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Michelle TORRÈS, sous la présidence de Madame Nathalie FONTAINE, Présidente.

Date de la convocation : 21 mars 2025

En exercice	8
Présents	7
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

**PRÉSENTS** : Nathalie FONTAINE, Philippe MAZIÈRE, Catherine CASIMIR, Véronique BARINOTTO, Gabrielle LAVILLARD, Jérémy ROUX, Sandrine SAVARY

**POUVOIR** : Thierry LACHAISE à Véronique BARINOTTO

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Catherine CASIMIR

**Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE SIEPEA ÉNERGIE**

Considérant la présentation du budget primitif tel que ci-dessous durant la séance en date du 3 avril 2025, il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur celui-ci :

	DÉPENSES	RECETTES
<b>Section d'exploitation</b>	9 440,00 €	9 440,00 €
<b>Section d'investissement</b>	39 027,04 €	39 027,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 467,04 €</b>	<b>48 467,04 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

**Article unique** : Approuve le Budget Primitif 2025 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	DÉPENSES	RECETTES
<b>Section d'exploitation</b>	9 440,00 €	9 440,00 €
<b>Section d'investissement</b>	39 027,04 €	39 027,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 467,04 €</b>	<b>48 467,04 €</b>

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le : 04 AVR. 2025  
Publication ou Notification le :

04 AVR. 2025

Secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME  
Saint-Gence, le 4 avril 2025

La Présidente  
Nathalie FONTAINE